

Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Compte-rendu – Séance du 19 septembre 2025

Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 19 septembre 2025 (14h)

Lieu : Mairie de Plozévet

Participation : 14 membres dont 12 membres présents (P) et 2 membres représentés (R)

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional de Bretagne	M. Loïc HENAFF	P		
	Conseil départemental du Finistère	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC		P	
		M. Christian LOUSSOUARN		P	
		M. Yves CANEVET		P	
		M. Michel BUREL		P	
		M. Philippe STEPHAN		P	
		M. Gilles SERGENT			X
		M. Benoît LAURIOU			X
		M. Henri SAVINA			X
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Jean-Paul COZIEN			X
M. Éric JOUSSEAUME			P		
	M. Yves KERISIT		R		
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	R par M. Stéphane CORNEC	P		
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN		Excusé	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX		Excusée	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X	
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		Excusé	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		P	
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC			X
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant			R	
	Le Préfet du Finistère représenté par le DDTM du Finistère	R par M. Jérôme GUILLEMEOT		P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne	R par Mme. Maïna PRIGENT		P (visio)	
	La Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité	R par M. Franck OLLIVIER		P	

Pouvoir :

- Yves KERISIT à Éric JOUSSEAUME
- Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne à Jérôme GUILLEMOT représentant de la DDTM du Finistère

Personnes invitées :

- Vincent LE TALOUR (Chambre d'agriculture du Finistère)
- David MORIN (Région Bretagne)
- Laureline NEGREL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Tifenn NEVEU (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)

Ordre du jour :

- Présentation du schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille
- Présentation de l'analyse préalable « Hydrologie-Milieus-Usages-Climat » du bassin de l'Ouest-Cornouaille
- Mise à jour des indicateurs du tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporama de la séance
- Avis N°032025 portant sur le schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille
- Délibération N°022025 portant sur la mise à jour des indicateurs du tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseau, Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- procède à l'appel des membres de la CLE,
- fait adopter le compte-rendu de la séance du 24 mars 2025,
- présente l'ordre du jour.

1- SCHEMA DE CARENAGE ET DE GESTION DES EAUX PORTUAIRES A L'ECHELLE DES SAGE OUEST-CORNOUAILLE, ODET, SUD-CORNOUAILLE

Tifenn Neveu présente le contexte, le diagnostic et le plan d'actions du schéma inter-SAGE de carénage et de gestion des eaux portuaires. Il est précisé que :

- la concertation territoriale a conduit à la définition d'un réseau d'aires de carénage structurantes sur lequel concentrer les moyens publics (financiers et humains) en termes d'investissement et de fonctionnement. Les recommandations de conception des ouvrages portent sur des aires sur terre-plein associé à une cale de mise à l'eau.
- considérant la composition de la flotte de plaisance de la Cornouaille et l'impact du relargage des matières actives de peinture antifouling lors de la phase d'immersion des carènes, le plan d'action prévoit d'expérimenter la mise

à disposition gratuite du platin du port de Nevez pour le carénage des petites unités dont la carène est dépourvue de peinture antifouling. Conditionnée à un suivi sur les microplastiques, cette expérimentation sera encadrée par un arrêté préfectoral et limitée à un nombre défini de bateaux préalablement identifiés.

Thomas Picheral explique que le schéma inter-SAGE de carénage et de gestion des eaux portuaires est plus permissif que le SAGE Ouest-Cornouaille sur l'utilisation des biocides pour le nettoyage des ouvrages portuaires.

La rédaction du schéma « Limiter l'utilisation des produits biocides pour l'entretien des ouvrages portuaires. Encourager le recours aux techniques de nettoyage mécanique » résulte de la concertation territoriale et de la négociation inter-SAGE. L'interdiction d'utilisation des biocides reste cependant un objectif commun à moyen terme.

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseau demande des précisions sur la proportion de bateaux de moins de 7 mètres.*
2. *Christian Loussouarn fait part de son inquiétude sur le développement du carénage sauvage lié à la fermeture progressive de la cale de carénage de Sainte-Marine.*
3. *Stéphane Cornec demande des précisions sur le suivi des biocides dans l'eau.*
4. *Éric Jousseau explique que le programme de mesures de la Zone A Enjeu Sanitaire (ZAES) de l'Aven aval interdit l'accès aux zones de mouillage des navires de plaisance équipés de toilettes avec rejet direct au milieu.*
5. *Yves Canevet demande des précisions sur la temporalité de l'effet de ces actions sur la qualité des eaux littorales.*
6. *Kevin Way demande si l'expérimentation menée à Nevez à vocation à être généralisée et précise que le dispositif pourrait être intéressant pour les professionnels de la conchyliculture.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Tifenn Neveu explique que cette donnée n'est pas intégrée au diagnostic. L'enquête réalisée auprès des plaisanciers montre cependant la prédominance des bateaux compris entre 5 et 7 m dans les ports du Cap-Sizun et du Pays Bigouden. Le protocole de carénage expérimenté à Nevez pourrait par conséquent s'avérer particulièrement adapté au bassin de l'Ouest-Cornouaille.*
2. *Thomas Picheral explique que les fermetures d'aires de carénage vont nécessiter de la pédagogie et rappelle que le schéma de carénage incite à la mutualisation inter-portuaire des ouvrages.*
3. *Thomas Picheral explique que le suivi de la qualité de l'eau réalisé sous maîtrise d'ouvrage n'inclut pas les biocides. Certaines substances actives sont en revanche suivies dans le cadre du protocole DCE d'évaluation de l'état chimique des masses d'eau.*
4. *Philippe Stephan, considérant que les agents portuaires ne sont pas assermentés, s'interroge sur les moyens de contrôle associés à cette réglementation.*
Loïc Henaff propose de préciser l'état des lieux pour évaluer le nombre de bateaux à équiper de cuves de récupération des eaux grises et eaux noires.
Kevin Way propose de mettre en place un suivi complémentaire pour évaluer l'impact des rejets directs d'eaux grises et eaux noires des navires de plaisance.
5. *Tifenn Neveu explique que l'efficacité des mesures est tributaire du délai de mise en œuvre des actions. Le schéma de carénage ne définit pas de calendrier.*
Éric Jousseau insiste sur la nécessité de maintenir la dynamique initiée. Le groupe de travail inter-SAGE se réunira annuellement pour suivre la mise en œuvre des actions.
6. *Thomas Picheral explique que les CLE seront en mesure de dresser le bilan de l'expérimentation en début d'année 2027. En considération des résultats (adhésion des plaisanciers, suivi des microplastiques, ...) l'extension du dispositif aux ports volontaires pourra être discutée avec les services de l'Etat.*

Après avoir délibéré, la CLE émet à l'unanimité un avis favorable sur le schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille.

2- ANALYSE PREALABLE « HYDROLOGIE - MILIEUX - USAGES – CLIMAT » DU BASSIN DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Thomas Picheral rappelle :

- la vulnérabilité du bassin versant de l'Ouest-Cornouaille en période d'étiage,
- la trajectoire de sobriété, définie par le plan gouvernemental pour l'eau, devant être déclinée par les CLE à l'échelle des sous-bassins : viser la réduction de 10% des prélèvements d'eau d'ici 2030 en référence à 2019,
- La feuille de route de la gestion quantitative définie par la CLE :
 - . 2024, élaboration d'un tableau de bord inter-SAGE (Ouest-Cornouaille, Odet, Sud-Cornouaille) de la gestion quantitative de l'eau,
 - . 2025, réalisation d'une analyse préalable Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC)
 - . 2025, positionnement de la CLE sur le cadre méthodologique et territorial de la poursuite des travaux.

Éric Jousseume rappelle que l'accès à l'eau conditionne le développement de nos territoires et, dans un contexte d'accroissement de la demande et de changement climatique, insiste sur notre obligation collective de bonne gestion de la ressource.

Laureline Negrel (stagiaire à OUESCO et étudiante en Master « Hydrologie, Hydro-biogéochimie et Hydropédologie ») rappelle les missions qui lui ont été confiées :

- collecter, analyser et mettre en forme les indicateurs du tableau de bord inter-SAGE
- quantifier les prélèvements d'eau sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille, pour l'année 2019, par catégories d'usagers et types de ressources,
- identifier les données manquantes et proposer des méthodologies complémentaires pour améliorer la connaissance,

et présente les résultats de l'analyse des prélèvements d'eau du bassin de l'Ouest-Cornouaille en 2019. La présentation détaille les méthodes utilisées et décrit les postulats de l'analyse.

Thomas Picheral explique que la méthode n°1 repose sur des données robustes mais incomplètes (sous-estimation des prélèvements). La méthode n°2 intègre plusieurs postulats mais est plus proche de la réalité territoriale.

VOLUMES D'EAU PRELEVES SUR LE BASSIN DE L'OUEST-CORNOUAILLE EN 2019		TYPE DE RESSOURCE		CATEGORIES D'USAGES		
		Eau souterraine	Eau de surface	Alimentation en eau potable	Industrie	Irrigation
5 858 525 m3	Volumes	2 464 699 m3	3 393 826 m3	5 463 735 m3	163 620 m3	231 170 m3
	%	42%	58%	93%	3%	4%

VOLUMES D'EAU CONSOMMES SUR LE BASSIN DE L'OUEST-CORNOUAILLE EN 2019		CATEGORIE D'USAGES						
		Alimentation en eau potable		Industrie		Agriculture		
6 110 020 m3	Volumes	4 828 989 m3		398 307 m3		882 724 m3		
	%	79%		7%		14%		
		Domestique	Tourisme	Réseau AEP	Ouvrages privés (BNPE)	Irrigation Ouvrages privés (BNPE)	Abreuvement (ouvrages privés)	Abreuvement (réseau AEP)
	%	63%	16%	4%	3%	4%	7%	3%

Éric Jousseau souligne la qualité du travail produit et invite les membres de la CLE à prendre connaissance de l'ensemble des indicateurs traités dans le rapport.

Observations des membres de la CLE :

1. *Jean-Louis Buanic explique que le pompage direct dans la retenue du Moulin Neuf a permis de réduire le prélèvement d'eau de 350 000 l en 2025 tout en assurant un débit réservé de 180 l/s.*
2. *Christian Loussouarn demande des précisions sur le volume annuel de l'exportation d'eau du Pays Bigouden Sud vers le Pays Fouesnantais.*
3. *Jean-Louis Buanic explique que la CCPBS pourrait s'orienter vers une majoration du prix de l'eau en période estivale.*
4. *Stéphane Cornec préconise une analyse des indicateurs fondée sur les moyennes.*
5. *Stéphane Cornec souligne la nécessité d'étudier les solutions de stockage de l'eau.*
6. *Jerôme Guillemot propose la mise en place d'une analyse dynamique du bocage à l'échelle du bassin versant.*
7. *Philippe Stephan demande des précisions sur les dérogations au respect du débit réservé sur le Goyen et la rivière de Pont-l'Abbé.*
8. *Éric Jousseau porte à la connaissance des membres de la CLE les observations formulées par écrit par la représentante des associations de consommateurs.*
9. *Virginie Hervieux souligne la qualité du travail mené et propose la poursuite d'une l'analyse simplifiée fondée sur les unités de gestion du bassin et la prise en compte des rejets aux milieux. Virginie Hervieux préconise également la poursuite des réflexions inter-SAGE en considération de l'interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable.*
10. *Maïna Prigent invite la CLE à poursuivre le travail engagé sur le volet « hydrologie » et « usages ». Sur l'hydrologie, la modélisation du fonctionnement des petits fleuves côtiers de l'Ouest-Cornouaille constitue une piste de travail. Maïna Prigent encourage à poursuivre et renforcer les réflexions inter-SAGE.*
11. *Michel Burel s'inquiète de la complexité d'une étude HMUC et fait part de ses réserves quant à la plus-value d'une telle étude.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Laureline Negrel indique qu'en 2019 la CCPBS a fourni 50 997 m³ à la CCPF.*
3. *Stéphane Cornec craint une déstabilisation de la filière agro-alimentaire et invite à la prudence quant à la mise en place d'une tarification progressive.*
Éric Jousseau précise que les modifications de la tarification de l'eau doivent être analysées avec précision pour éviter les effets de bord.
Michel Burel explique que la tarification progressive peut induire le développement des forages privés et une baisse sensible des consommations sur le réseau public d'alimentation en eau potable.
4. *Thomas Picheral indique que le groupe de travail « gestion quantitative » recommande une analyse mensuelle des indicateurs.*
Maïna Prigent confirme la nécessité d'une analyse temporelle plus fine.
5. *Thomas Picheral explique que le travail de densification bocagère et de restauration des écosystèmes aquatiques réalisés par OUESCO concourt au ralentissement du cycle de l'eau et à son stockage dans les sols et la végétation.*
6. *Thomas Picheral explique que l'acquisition des données sur les destructions de bocage est particulièrement difficile.*
Éric Jousseau propose d'échanger sur ce point avec les services « autorisation des droits des sols » des EPCI.
7. *Laureline Negrel présente la carte de synthèse du tableau de bord. Retenons que pour l'année 2022, à Kermaria (Goyen) le débit réservé n'a pas été respecté pendant 72 jours (dont 10 jours hors période d'autorisation de dérogation).*

Michel Burel rappelle que la station hydrométrique de Kermaria a récemment connu des problèmes d'étalonnage.

9. *Stéphane Cornec souscrit à la nécessité d'une évaluation des volumes d'eau restitués aux milieux. Jérôme Guillemot confirme la nécessité de renforcer la connaissance sur l'hydrologie des cours d'eau côtiers non équipés de station hydrométrique.*
10. *Éric Jousseaume rappelle que les CLE portent une responsabilité importante dans la mise en œuvre de la trajectoire de sobriété. Ce positionnement nous oblige à disposer d'éléments objectifs pour procéder aux arbitrages attendus. Nous devons en revanche être efficient et pragmatique dans notre analyse.*

La CLE décide de phaser la poursuite de la démarche. Les volets « hydrologie » et « usages » sont retenus comme prioritaires.

Le calendrier, l'échelle territoriale et le cahier des charges de l'étude seront discutés avec les autres SAGE du Sud-Finistère. Compte tenu de l'interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable, la réflexion inter-SAGE initiée entre les SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille pourra être élargie aux SAGE Aulne et baie de Douarnenez.

3- MISE A JOUR DES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Thomas Picheral rappelle que le tableau de bord du SAGE est un outil de pilotage. Il permet le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable.

Dans le cadre de l'élaboration du premier tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille, Thomas Picheral :

- détaille les propositions de mise à jour des indicateurs du tableau de bord. Ces modifications visent à faciliter la collecte des données et à améliorer l'évaluation des actions menées. Chaque indicateur fera l'objet d'une représentation cartographique,
- présente la liste des dispositions prioritaires à traiter dans le tableau de bord du SAGE 2025.

Éric Jousseaume indique que le tableau de bord 2025 du SAGE Ouest-Cornouaille sera soumis à la validation de la CLE en décembre 2025. L'édition du document interviendra en début d'année 2026.

Observations des membres de la CLE :

1. *Michel Burel indique que la classification « non conforme » des systèmes d'assainissement non collectif (ANC) recouvre une grande diversité de situations.*
2. *Christian Loussouarn indique s'être opposé à un avis favorable délivré par le SPANC en raison du positionnement de l'ouvrage à la verticale d'un puit.*
3. *Philippe Stephan demande des précisions sur la méthodologie employée pour quantifier les substances actives de pesticides vendus sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille.*
4. *Stéphane Cornec précise que l'engagement des agriculteurs en MAEC ne dépend pas seulement de l'adhésion des agriculteurs au dispositif. Les enveloppes territoriales attribuées par l'Etat peuvent être un facteur limitant.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral précise que l'indicateur proposé dans le tableau de bord traite des ANC « non conformes polluants ».*
Tifenn Neveu et Jérôme Guillemot ajoute que l'interprétation de l'arrêté normatif de classification des ANC diffère selon les services publics d'assainissement non collectif (SPANC).

3. *Thomas Picheral explique que cet indicateur repose sur les données de la banque nationale des ventes des distributeurs de produits phytosanitaires. Les données sont disponibles à l'échelle du code postal des sièges d'exploitations. Pour les communes dont le territoire se situe en partie en dehors du bassin, la valeur est proratisée en fonction de la surface. Les ventes de produits biocides ne sont pas intégrées à cette base de données.*

Après avoir délibéré, la CLE valide à l'unanimité la mise à jour du tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille

4- QUESTIONS DIVERSES

FEUILLE DE ROUTE 2026-2030 DE LA CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Éric Jousseaume rappelle que la feuille de route de la CLE arrive à échéance le 31 décembre 2025. Pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE et du SAGE, améliorer les synergies des différents outils et démarches territoriales, et pérenniser l'accompagnement financier de la cellule d'animation du SAGE par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, il convient d'élaborer une nouvelle feuille de route avant la fin de l'année.

Éric Jousseaume propose :

- d'échanger sur les priorités d'action 2026-2030 en séance de CLE au cours du mois d'octobre.
- de valider la feuille de route en séance de CLE au cours du mois de décembre.

ACCORD DE TERRITOIRE 2026-2028 DU BASSIN DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Éric Jousseaume rappelle que le contrat territorial du bassin de l'Ouest-Cornouaille arrive à échéance le 31 décembre 2025 et que l'accord de territoire se substitue désormais au contrat territorial. Pour poursuivre le financement de l'agence de l'eau Loire Bretagne et de la Région Bretagne des projets territoriaux de lutte contre les pollutions diffuses, de restauration des milieux aquatiques et de régénération des cycles de l'eau sur les masses d'eau en état moins que bon, il convient de rédiger un accord de territoire avant la fin de l'année.

Éric Jousseaume propose :

- de définir la CLE comme comité de pilotage de l'accord de territoire,
- d'échanger sur la stratégie 2029-2031 en séance de CLE au cours du mois d'octobre,
- de valider l'accord de territoire 2026-2028 en séance de CLE au cours du mois de décembre.

DEGRADATION DE LA QUALITE SANITAIRE DES ZONES DE PRODUCTION DE COQUILLAGES DE LA RIVIERE DE PONT-L'ABBE

Thomas Picheral explique que le réseau de surveillance microbiologique (REMI) témoigne d'une dégradation de la qualité sanitaire des zones de production de coquillages de la rivière de Pont-l'Abbé pour les coquillages du groupe 2 (bivalves fousseurs). Ces mauvais résultats se traduisent par :

- la dégradation du classement sanitaire de B à C de la zone de « Pont l'Abbé aval » (arrêté préfectoral du 26 juin 2025)
- un risque élevé de dégradation du classement sanitaire de B à C de la zone de « l'Anse du Pouldon » en juin 2026.

Éric Jousseau indique que dans la continuité de la réalisation du profil de vulnérabilité de la zone conchylicole, OUESCO s'est positionné pour piloter la mise en place d'une ZAES sur la rivière de Pont-l'Abbé. Un comité de pilotage est actuellement en cours de constitution. Le COPIL se réunira en janvier 2026 pour définir le périmètre de la ZAES.

Observations des membres de la CLE :

1. *Stéphane Cornec invite OUESCO et le futur comité de pilotage à élargir les investigations agricoles aux activités d'élevage de loisir et à porter une vigilance particulière aux communications de presse.*
2. *Éric Jousseau salue la mobilisation de OUESCO et de la CCPBS et explique que de nouvelles sources de pollutions ont été identifiées.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Éric Jousseau précise que OUESCO, dans le cadre de son animation, fédère l'ensemble des acteurs. L'émergence d'une démarche collective fondée sur l'engagement de l'ensemble des parties indépendamment des niveaux de responsabilité de chacun constitue une des conditions de la réussite de la ZAES.*

PORTER A CONNAISSANCE DES PROJETS POUVANT IMPACTER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SAGE

Thomas Picheral porte à la connaissance des membres de la CLE les projets soumis à déclaration (IOTA) pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE. Il est précisé que le projet agrivoltaïque de Plonéour-Lanvern se situe en dehors du bassin de l'Ouest-Cornouaille.

Observations des membres de la CLE :

1. *Christian Loussouarn demande des précisions sur la procédure de consultation des communes pour les plans d'épandage.*
2. *Yves Canevet demande s'il existe des prescriptions portant sur la vidange de la retenue du Moulin Neuf.*

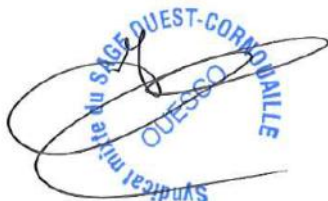
Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Après vérification suite à la réunion, Jérôme Guillemot explique que le plan d'épandage de la station d'épuration de Quimper relève du régime de déclaration. Dans ce cas les communes concernées reçoivent le dossier pour information, à posteriori de l'instruction.*
2. *Thomas Picheral indique que le SAGE n'est pas prescriptif sur la vidange mais incite la structure gestionnaire de la retenue à procéder à un curage de manière à enlever le stock interne de Phosphore piégé dans les sédiments. Jean-Louis Buanic précise qu'en prévision d'une opération de curage en 2026, une étude est en cours pour préciser le volume et la composition des sédiments. Si la qualité physico-chimique des sédiments le permet, les matériaux pourraient être valorisés par la construction de talus sur le périmètre de captage.*

La séance est levée par Monsieur le Président à 16h40.

Fait à Tréguennec,
le 2 octobre 2025

Éric JOUSSEAU
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Séance du 19 septembre 2025 – Mairie de Plozévet



AVIS n°03025

portant sur le schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des territoires des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille

Date de la convocation : 1 août 2025

Membres en exercice : 26, Membres présents : 12, Pouvoirs : 2, Voix délibératives : 14

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional de Bretagne	M. Loïc HENAFF	P		
	Conseil départemental du Finistère	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC		P	
		M. Christian LOUSSOUARN		P	
		M. Yves CANEVET		P	
		M. Michel BUREL		P	
		M. Philippe STEPHAN		P	
		M. Gilles SERGENT			X
		M. Benoît LAURIOU			X
		M. Henri SAVINA			X
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Jean-Paul COZIEN			X
M. Éric JOUSSEAUME			P		
	M. Yves KERISIT		R		
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	R par M. Stéphane CORNEC	P		
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN		Excusé	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX		Excusée	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X	
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		Excusé	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		P	
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC			X
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		R		
	Le Préfet du Finistère représenté par le DDTM du Finistère	R par M. Jérôme GUILLEMEOT	P		
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne	R par Mme. Maïna PRIGENT	P (visio)		
	La Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité	R par M. Franck OLLIVIER	P		

Pouvoir :

→ Yves KERISIT à Éric JOUSSEAUME

→ Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne à Jérôme GUILLEMOT représentant de la DDTM du Finistère

Sans pouvoir de vote, étaient présents

- Vincent LE TALOUR (Chambre d'agriculture du Finistère)
- David MORIN (Région Bretagne)
- Laureline NEGREL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Tifenn NEVEU (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)

CONTEXTE

Les SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille partagent deux masses d'eau côtières (« baie de Concarneau » et « Concarneau large ») et certains enjeux.

Les CLE des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille ont souhaité renforcer leur coopération sur les enjeux littoraux. Le schéma inter-SAGE de carénage et de gestion des eaux portuaires constitue un axe fort de cette coopération.

Piloté par la cellule d'animation du SAGE Ouest-Cornouaille dans le cadre d'une convention de coopération, ce travail a été réalisé sur la période 2023-2025. L'étude comprend 3 phases :

- PHASE 1 : Etat de l'art : carénage, gestion des eaux grises / eaux noires et entretien des ouvrages portuaires
- PHASE 2 : Etat des lieux et diagnostic du territoire
 - . Evaluation des pratiques auprès des plaisanciers, gestionnaires portuaires et chantiers navals
 - . Description des équipements existants : aire de carénage, pompes eaux grises / eaux noires, techniques de nettoyage, ouvrages portuaires
 - . Evaluation des besoins à travers une analyse offre/demande
- PHASE 3 : Plan d'actions
 - . Rédaction d'un plan d'actions (ports, chantiers, collectivités, associations de plaisanciers)
 - . Description des projets et pratiques innovantes

En s'appuyant sur le diagnostic établi, le schéma :

- Définit les aires de carénage structurantes sur lesquelles concentrer les moyens financiers et humains en termes d'investissement et de fonctionnement
- Localise des ports prioritaires pour l'installation prioritaire de pompes à eaux grises et eaux noires
- Détaille une série d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux chimiques, bactériologiques et liés à la gestion de la ressource en eau.

SITUATION DU BASSIN DE L'OUEST-CORNOUAILLE DANS LE PERIMETRE INTER-SAGE DE L'ETUDE

- Nombre de ports : le bassin de l'Ouest-Cornouaille compte 14 ports de plaisance soit 40% des ports de la zone d'étude
- Nombre de contrats d'amarrage : le bassin de l'Ouest-Cornouaille compte 3116 contrats d'amarrage soit 32% des contrats d'amarrage de la zone d'étude

Etat des masses d'eau											
Masse d'eau		Etat écologique			Etat chimique			Etat quantitatif		Etat global	
Code	Nom	Etat	Risque	Objectif	Etat	Risque	Objectif	Etat	Objectif	Etat	Objectif
FRGC29	Baie de Concarneau	Médiocre	Eutrophisation (algues vertes)	2027 (OMS)	Mauvais	Hexachlorocyclohexane	2027 (OMS)			Mauvais	2027
FRGC28	Baie de Concarneau (large)	Bon	/	2015	Tres bon	/	2015			Bon	2015
FRGC26	Baie d'Audieme	Bon	/	2015	NC	/	2015			Bon	2015
FRGC24	Baie d'Audieme (large)	Tres bon	/	2015	Tres bon	/	2015			Tres bon	2015

COMPATIBILITE AVEC LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Enjeux du SAGE	Disposition du SAGE	Règlement du SAGE	Analyse du dossier	Compatibilité
<p>Satisfaction des usages littoraux (Microbiologie)</p>	<p>D. 18 – Equipement des ports et zones de mouillage et d'équipements légers organisées, en sanitaires et en pompes de récupération des eaux grises et noires des bateaux</p>	<p>/</p>	<p>Localisation des ports pour l'installation prioritaire de pompes à eaux grises et eaux noires : Audiernne, Loctudy et le Guilvinec pour le bassin de l'Ouest-Cornouaille</p> <p>Favoriser les pompes à eaux grises et eaux noires fixes et faciles d'accès</p>	<p>Compatible avec le SAGE</p>
<p>Satisfaction des usages littoraux (Qualité chimique)</p>	<p>D. 19 – Sensibiliser les plaisanciers à la bonne gestion des eaux grises et noires</p>	<p>/</p>	<p>Rappeler l'interdiction de vidange des eaux grises et noires dans la zone portuaire dans les règlements portuaires</p> <p>Informers les plaisanciers sur la localisation des pompes à eaux grises et eaux noires</p>	<p>Compatible avec le SAGE</p>
<p>Satisfaction des usages littoraux (Qualité chimique)</p>	<p>D. 20 – Réalisation d'un schéma de carénage sur le territoire du SAGE</p>	<p>/</p>	<p>Réalisation d'un schéma de carénage à l'échelle du territoire du SAGE Ouest-Cornouaille en 2013</p> <p>Actualisation du schéma de carénage à l'échelle inter-SAGE Ouest-Cornouaille, Odet, Sud Cornouaille en 2025</p>	<p>Compatible avec le SAGE</p>
<p>Satisfaction des usages littoraux (Qualité chimique)</p>	<p>D. 21 – Mise en œuvre d'un schéma de carénage sur le territoire du SAGE</p>	<p>/</p>	<p>/</p>	<p>Compatible avec le SAGE</p> <p>La CLE préconise la réalisation du suivi du schéma de carénage dans le cadre de l'animation du SAGE et de la réalisation du tableau de bord</p>
	<p>D. 22 – Caréner sur des cales et aires</p>	<p>Interdire le carénage sur la grève et</p>	<p>Définition des aires de carénages</p>	<p>Compatible avec le SAGE</p>

	équipées	les cales de mise à l'eau non équipées	<p>publiques structurantes sur lesquelles concentrer les moyens financiers et humains en termes d'investissement et de fonctionnement : Audieme, Loctudy pour le bassin de l'Ouest-Cornouaille</p> <p>Favoriser les aménagements sur terre-plein associé à une cale de mise à l'eau</p> <p>Expérimenter le nettoyage des petites unités dépourvues d'antifouling sur la cale du port de Nevez (mise à disposition gratuite de la cale dans le cadre de l'expérimentation)</p> <p>Poursuivre la réflexion sur la mise en place d'une « vignette carénage » à l'échelle régionale ou nationale.</p> <p>Poursuivre le suivi réglementaire des aires de carénage et la surveillance du carénage sauvage.</p>	<p>Compatible et conforme avec le SAGE</p>
D. 23 – Mettre aux normes les chantiers navals et les ports à sec		Interdire les rejets directs des effluents souillés des chantiers navals et des ports à sec dans les milieux aquatiques	<p>Difficultés pour les gestionnaires privés d'assumer les moyens humains et financiers de fonctionnement des ouvrages.</p> <p>Le schéma de carénage préconise la constitution d'un réseau d'aires de carénage publiques si possible mutualisées entre les ports.</p> <p>Poursuivre le suivi réglementaire des aires de carénage et la surveillance du</p>	

	D. 25 – Développer les alternatives à l'utilisation des produits antifouling	/	<p>carénage sauvage.</p> <p>Expérimenter le nettoyage des petites unités dépourvues d'antifouling sur la cale du port de Nevez (mise à disposition gratuite de la cale dans le cadre de l'expérimentation)</p> <p>Encourager les plaisanciers disposant d'un bateau sur remorque à ne pas appliquer de peinture antifouling</p>	<p>Compatible avec le SAGE</p>
	D. 26 – Proscrire l'utilisation de biocides pour le lavage des aménagements portuaires	/	<p>Limiter l'utilisation de produits biocides pour l'entretien des ouvrages portuaires.</p> <p>Encourager le recours aux techniques de nettoyage mécanique en adaptant la pratique au type d'ouvrage et à son revêtement.</p> <p>Encourager à la mutualisation des équipements.</p>	<p>Le schéma inter-SAGE de carénage et de gestion des eaux portuaires s'avère sur ce point être plus permissif que le le PAGD du SAGE</p> <p>La rédaction de l'action du schéma résulte de la concertation territoriale et de la négociation inter-SAGE.</p> <p>L'interdiction d'utilisation de biocides, reste cependant un objectif commun à moyen terme.</p> <p>Compatible avec le SAGE</p>
	D. 27 – Sensibiliser les usager et vendeurs de produits antifouling	/	<p>Informers les plaisanciers sur la localisation des aires de carénage.</p> <p>Informers les plaisanciers sur la réglementation et l'impact environnemental des peintures antifouling</p>	<p>Compatible avec le SAGE</p>

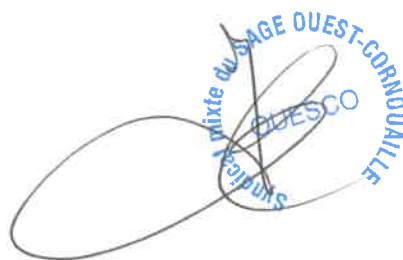
AVIS DE LA CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Après avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau émet un avis FAVORABLE sur le schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille.

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Éric Jousseume

Président,
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Séance du 19 septembre 2025 – Mairie de Plozévet



DELIBERATION n°0225

Portant sur la mise à jour des indicateurs du tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille.

Date de la convocation : 1 août 2025 Membres en exercice : 26, Membres présents : 12, Pouvoirs : 2, Voix délibératives : 14
--

Collège	Membre	Présent	Absent	
Elus	Conseil régional de Bretagne	M. Loïc HENAFF	P	
	Conseil départemental du Finistère	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC	P	
		M. Christian LOUSSOUARN	P	
		M. Yves CANEVET	P	
		M. Michel BUREL	P	
		M. Philippe STEPHAN	P	
		M. Gilles SERGENT		X
		M. Benoît LAURIOU		X
		M. Henri SAVINA		X
	M. Jean-Paul COZIEN		X	
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Éric JOUSSEAUME	P	
M. Yves KERISIT		R		
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	R par M. Stéphane CORNEC	P	
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOQC		X
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN		Excusé
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX		Excusée
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILLEN		X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		Excusé
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY	P	
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC		X
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		R	
	Le Préfet du Finistère représenté par le DDTM du Finistère	R par M. Jérôme GUILLEMEOT	P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne	R par Mme. Maïna PRIGENT	P (visio)	
	La Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité	R par M. Franck OLLIVIER	P	

Pouvoir :

- Yves KERISIT à Éric JOUSSEAUME
- Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne à Jérôme GUILLEMOT représentant de la DDTM du Finistère

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Vincent LE TALOUR (Chambre d'agriculture du Finistère)
- David MORIN (Région Bretagne)
- Laureline NEGREL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Tifenn NEVEU (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)

Le tableau de bord est un outil de suivi et de pilotage. Appliqué au SAGE, il repose sur une série d'indicateurs définis par la CLE et permet le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et de l'efficacité des actions menées.

Le tableau de bord constitue également un outil de communication à l'adresse des partenaires de la CLE et des habitants du bassin versant.

Vu, le tableau de bord présenté au chapitre 6 du plan d'aménagement et gestion durable (PAGD) du SAGE Ouest-Cornouaille,

Considérant, l'animation du SAGE réalisée sur la période 2016 – 2025,

Vu, le programme opérationnel 2025 de la structure porteuse du SAGE prévoyant la réalisation du premier tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille,

Afin d'améliorer la pertinence du tableau de bord et de faciliter la collecte des données nécessaire à sa réalisation, Monsieur le Président propose à la CLE de mettre à jour **des indicateurs du tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille.**

Après s'être fait présenter le projet de modification et après avoir délibéré, **la Commission Locale de l'Eau, valide comme suit les indicateurs du tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille.**

<p><i>Pour : 14</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p>

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME

Président,

CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

